



Manpower®

Communiqué de Presse
Nanterre, le 14 mars 2017

Manpower France et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports signent la convention « Charte Entreprises & Quartiers »

Emploi, Insertion et formation des jeunes issus des quartiers

Le 21 mars prochain, dans un contexte où l'emploi des jeunes apparaît comme une priorité absolue, Manpower France et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports signeront pour la 3^{ème} année, une convention de partenariat visant à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et notamment des jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville. Les deux parties seront représentées par Jean-François Denoy, Directeur Général de Manpower France et Jean-Michel Thornary, Commissaire Général à l'égalité des territoires.

L'engagement et la volonté du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et de Manpower, de travailler ensemble autour de valeurs communes reposent sur un engagement mutuel solide depuis 2014.

Education et orientation scolaire

Au travers de sa Fondation d'entreprise – Fondation ManpowerGroup S'accomplir, Manpower facilitera plus encore l'engagement de ses collaborateurs dans le cadre du mécénat de compétence en vue de permettre le déploiement, sur l'ensemble du territoire, d'actions concrètes telles que la prévention du décrochage scolaire dans les collèges d'éducation prioritaire.

Ce seront plus de 100 000 élèves qui seront accompagnés dans les 3 prochaines années en France.

Insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers

Au travers de cette charte, Manpower réaffirme son engagement à ne discriminer aucun public et s'appuie sur les actions positives prévues à la loi (ex. clauses sociales d'insertion). Ainsi, Manpower s'engage à assurer l'égalité de traitement entre toutes les candidatures et tous les publics y compris les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville en vue de les soumettre à ses clients.

En 2015, près de 54 000 salariés intérimaires tout âge confondu issus des quartiers prioritaires de la Politique de la ville ont été mis à l'emploi chez les clients de Manpower.

La politique Alternance de Manpower en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes

Pour soutenir l'emploi des jeunes, près de 350 alternants seront recrutés en 2017 dans le réseau et au siège de Manpower. Chaque jeune pourra y développer ses compétences tout au long de son parcours et être accompagné jusqu'à l'accès à l'emploi.

Cet engagement est renforcé suite à la signature de l'Accord collectif Contrat de génération du 20 avril 2016.

A propos de Manpower France

Manpower France est une marque de ManpowerGroup France qui propose aux entreprises des solutions en matière de flexibilité sous la ligne de service « Référence Intérim » de Manpower et des solutions en matière de recrutement sous la ligne de service « Conseil Recrutement » de Manpower. La ligne de service « Référence Intérim » est constituée d'un réseau de 700 agences, présentes sur tout le territoire et dans tous les bassins d'emplois, animé par plus de 3 000 collaborateurs. La ligne de service « Conseil Recrutement » est constituée d'un réseau de 70 cabinets de recrutement implantés dans les plus grandes villes de France, et animé par 250 consultants spécialisés par métiers et secteurs d'activité. Certifiée ISO 9001:2008, Manpower France emploie près de 3 600 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2016.

Retrouvez toute l'actualité de **Manpower France**

www.manpower.fr - [Twitter](#) - [LinkedIn](#)

Contact Presse ManpowerGroup France

Marie Legrand – marie.legrand@manpower.fr

01 57 66 14 43 / 06 28 74 50 95